

PORT DE PORTBAIL  
COMpte-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE  
DU 28 NOVEMBRE 2018  
(14h30-16H30)

<b>Date rédaction</b>	12/2018	<b>Lieu</b>	Port PORTBAIL	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	CD 50 SMEPA	<b>Date réunion</b>	28/11/2018		
Prénom et nom		Organisme		<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Jean Morin	Président			X	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Serge Laidet	Titulaire			X	
Mme Frédérique Boury	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				X
M. Jean Lepetit	Suppléant				X
<b>Représentants du conseil municipal de Portbail</b>					
M. Claude Matelot	Titulaire				
M. Guy Cholot	Suppléant			X	
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			X	
M. Florent Duloir	Suppléant				
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Alfred d'Aigremont	Titulaire			X	
M. Claude Bertot	Titulaire				x
M. Hélier d'Aigremont	Suppléant				x
M. Patrick Bertot	Suppléant				x
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Fabrice Mouchel	Titulaire			X	
M. Yannick Lecerf	Titulaire			X	
M. Jacques Létang	Titulaire			X	
M. Michel Hamelin	Titulaire			X	
M. Jean-Pierre Ombronne	Suppléant				
M. Eric Leplongeon	Suppléant			x	
M. Hubert Manson	Suppléant				
M. Jean-Marie Jeanne	Suppléant				
Poste vacant plaisance	Suppléant				
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Edouard Maillet	Titulaire			X	
	Titulaire				
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
	Suppléant				
<b>Autres participants</b>					
M. François Rousseau	Conseiller départemental				X

Le conseil portuaire du port de Portbail s'est réuni le 28 novembre 2018, à la mairie de Portbail, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Morin** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Lemaigen** à procéder à l'appel. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

## I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 16 MAI 2018

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## II - RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ :

**M. Leteissier** invite le concessionnaire à présenter les premières données 2018.

**M. Lemaigen** présente le bilan partiel et informe qu'un bilan complet comparatif, avec les années antérieures, sera présenté au prochain conseil portuaire.

- port de pêche : 3 navires

- port de plaisance sur 315 emplacements (dont 35 sur mouillages et 280 sur pontons échouables) : 294 contrats à l'année. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 136 soit 593 nuitées.

**M. Lemaigen** informe qu'il y a eu 28 abonnements sur la cale de mise à l'eau.

## III - POINT SUR LES TRAVAUX :

**M. Leteissier** présente les travaux effectués par l'équipe d'exploitation de l'APN avec la peinture sur la balise et les pieux de signalisation. Il poursuit avec les investissements de la SPL.

### Réalisés en 2018 :

- Aménagement du terre-plein : (décanteur, structure chaussée, bordures, enrobé, signalisation) le montant global de l'opération s'est élevé à : 88 602 € HT/106 322.40€ TTC. Soit à la charge de la SPL : 44 982 € HT/53 978.40 € TTC, et à la charge de la mairie de Portbail : 43 620 € HT / 52 344 € TTC.

### Envisagés en 2019 :

Dragage partiel du port : 50 000 €.

**M. Lemaigen** souligne l'accumulation rapide des sédiments dans le port, et précise qu'environ 10 000 m<sup>3</sup> sont rentrés dans le port depuis les dernières opérations de dragage. Il indique qu'il pourrait être envisagé de retirer les « buttes » en entrée de port, afin de les utiliser pour la protection dunaire.

**M. Laidet** précise que la DDTM préfère effectuer un test sur 100 mètres et retirer le sable du chenal, qui est hors périmètre du département.

Le coût de l'opération étant de 50 000 € couvert par 80 % de subventions. Le reste à charge de la commune serait de 10 400 €. Il indique qu'il n'y a pas de besoins de rechargement en 2019.

**M. Lecerf** informe de l'accumulation de sable sous les pontons B et C, et s'interroge sur la non utilisation des provisions des années précédentes.

**M. Lemaigen** répond que l'objectif est de réduire le coût.

## IV - TARIFS PORTUAIRES 2019 :

**M. Leteissier** présente les tarifs 2019 et informe des augmentations de 1,98 % (évolution indice INSEE sur un an) pour ce qui concerne les abonnements à l'année. Une évolution de la grille des tarifs est proposée comme suit :

- tarif à la journée pour les catégories inférieures à 5 mètres pour rendre la grille plus linéaire ;
- création d'un tarif à la semaine (équivalent à 5 nuitées payantes) ;
- tarif au mois plus favorable (équivalent à 3.5 semaines plein tarif) ;
- tarif semestriel (équivalent à 3 mois plein tarif).
- le tarif d'accès aux cales est complété par un tarif journalier de 8 € TTC.

**M. Lemaigen** précise que le tarif annuel n'a pas changé hors l'augmentation de 1,98 %, mais qu'en revanche les forfaits saison et hors saison n'étaient plus adaptés, et peu incitatifs, ce qui justifie désormais les tarifs à la semaine, au mois et semestriel, et permet une baisse importante du tarif saisonnier.

**M. Mouchel** demande le montant de la taxe de recouvrement de l'accès à la cale.

**M. Lemaigen** répond que l'année 2018 n'a pas été axée sur la répression. Il explique que lorsque les plaques d'immatriculation seront intégrées au logiciel, cela permettra une vérification plus assidue. Pour information 28 contrats cale ont été souscrits pour un montant de 2840 €.

**M. Morin** précise que la souscription de l'abonnement sera subordonnée à la date anniversaire du contrat.

**M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2019.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

#### **V - ATERRISSAGE 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019 :**

**M. Lemaigen** présente le budget prévisionnel 2019, qui a été établi en tenant compte de l'augmentation des tarifs de 1,98 %, et qui présente un déficit prévisionnel de 26 000 €.

**M. Mouchel** demande qu'apparaissent les provisions des années précédentes.

**M. Lemaigen** rappelle que l'objectif est l'autofinancement, et que l'on puisse recharger en sable là où les besoins sont recensés.

**M. Morin** précise que cette somme n'est pas figée.

**M. Lecerf** indique qu'il serait plus judicieux de faire un désensablement total du port, et propose que la côte soit maintenue le long de la digue sud, de l'entrée de souille jusqu'au virage pour dévier la rivière.

**M. Lemaigen** souligne que l'évolution du Havre va vers un comblement (rapport de l'université de Caen).

**M. Laidet** précise qu'il y aura une étude d'impact étant en zone ZNIEFF.

**M. Mouchel** indique que le budget de désensablement prévu à 50 000 € risque d'être trop juste.

**M. Lemaigen** précise que si le volume à extraire ou si les coûts étaient supérieurs, la charge financière serait impactée sur les provisions constituées à cet effet.

**M. Morin** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2019.

Il est approuvé à l'unanimité.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

**M. Leteissier** demande s'il y a des questions.

**M. d'Aigremont** fait part qu'il manque des perches.

**M. Leteissier** informe que la mairie devait les changer.

**M. Lemaigen** indique que l'agence portuaire départementale Nord pourra s'en charger, il informe qu'il avait été demandé une matérialisation des bouées en fond de port et que cela a été effectué.

**M. Mouchel** fait part de remarques de plaisanciers à savoir :

- Où en est le règlement de la S.P.L.

**M. Morin** répond que le règlement sera voté en janvier avec les nouvelles annexes, mais que le document en vigueur est toujours d'actualité.

**M. Lecerf** demande la mise en place d'une main courante sur la passerelle A, car deux conjointes d'usagers sont en situation de handicap et ne peuvent embarquer sur leur navire, et souligne que la responsabilité de la S.P.L. pourrait être engagée en cas d'accident.

**M. Lemaigen** informe que le coût de ces travaux s'élève à 6 300 € TTC, et propose de demander de nouveaux devis.

**M. Lecerf** précise que cela ne concerne que la partie descendante de la passerelle.

**M. Lemaigen** va faire modifier les demandes en ce sens.

**M. Mouchel** rappelle qu'il avait été demandé un rack à vélos derrière le ponton A.

**M. Laidet** informe que la mairie va s'en charger.

**M. Mouchel** déplore que l'ancienne salle des douanes que l'association avait l'habitude de l'occuper est de plus en plus encombrée, par du matériel du restaurant le Repère.

**M. Lemaigen** répond que cette salle sert à stocker du matériel pour la S.P.L et ne semble pas adaptée pour des réunions, qu'il a été relevé des infiltrations d'eau, il souligne que le Repère participe à l'activité portuaire.

**M. Morin** propose qu'une réflexion soit menée, la priorité sera d'en un premier temps de résoudre les infiltrations.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

**Saint-Lô, le**

**Le président du conseil portuaire,**

**Jean Morin**

